



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Vitagora-Pôle de Compétitivité - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2025-2027 - Subvention de fonctionnement 2025

Lancé il y a 20 ans par le Grand Dijon, le Pôle de Compétitivité Vitagora Goût Nutrition Santé se classe aujourd'hui selon l'évaluation menée par l'État dans le premier groupe de pôles considérés comme très performants. En 2023, il a obtenu le renouvellement de sa labellisation Pôle de compétitivité pour la cinquième fois.

Pour rappel, les travaux de Vitagora se basent sur la thématique principale « de l'alimentation durable au service du bien-être des consommateurs ». Ses objectifs sont déclinés sur trois domaines d'actions stratégiques qui sont :

- Plaisir gustatif
- Préservation du capital santé
- Préservation de l'environnement

Avec un périmètre d'intervention élargi à la région parisienne, le pôle peut se prévaloir aujourd'hui de 670 membres actifs dont 302 adhérents situés en Région BFC, 62% des adhérents sont situés dans un rayon de 150 km autour de Dijon et 88% des entreprises adhérentes sont des PME.

Les cotisations et prestations de service représentent 55% des ressources de l'association.

Après la fusion-absorption de l'AREA Bourgogne Franche Comté, antenne régionale du syndicat professionnel de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) en 2019, le pôle a redéployé ses activités en proposant des actions collectives aux PME adhérentes : transfert de technologie, usine efficiente en eau, qualité et traçabilité en agro-alimentaire, performance industrielle, promotion des métiers et de la filière (avec AG2R-La Mondiale et le pôle emploi), accompagnement marchés. En 2022, Vitagora a lancé son club « dirigeants » suivi régulièrement par 15 responsables. En 2024, Vitagora a formé près de 300 personnes issues de 75 entreprises en une trentaine de sessions de formation thématiques. En 2024, Vitagora a réuni près de 1200 personnes au cours de 45 événements : clubs, ateliers thématiques (30), webinaires, colloques (5), rencontres innovation (10) et 3 événements internationaux.

Le pôle Vitagora assure des missions pour le compte de la Région BFC : Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), performance industrielle, industrie du futur, attractivité, gestion de la qualité. De même, Vitagora agit pour le compte de la DRAAF BFC par les actions collectives « construire avec le consommateur », « valoriser l'écoconception » et a engagé un travail de diagnostic sur les risques pour les activités agro-alimentaires incluant la cybersécurité.

Le pôle emploie 30 collaborateurs et permet aux projets innovants d'accéder plus vite à leurs marchés, tout en contribuant au rayonnement international de l'excellence française. Une vingtaine de projets innovants sont soumis chaque année à Vitagora depuis 2020 : 19 projets ont été labellisés en 2024. L'activité à l'international concerne plus de 25% des adhérents : en 2021, un bureau a été ouvert au Japon en collaboration avec le NARO (National Agriculture and Food Research Organisation). En 2023, Vitagora a organisé à Dijon un symposium scientifique sur la fermentation pendant la semaine du Japon et en 2024, à Dijon, le symposium franco-japonais a réuni une cinquantaine de chercheurs sur la recherche dans la microbiologie des sols, l'occasion de recevoir la directrice de l'innovation du NARO.

L'année 2025 permettra à Vitagora d'organiser deux événements au Japon : l'un pendant la quinzaine « Territoire et alimentation » en Avril 2025 sur le pavillon France à l'exposition universelle d'Osaka en présence d'une délégation dijonnaise et régionale d'entreprises et de décideurs ; le symposium scientifique annuel se tiendra à Kumamoto en Octobre 2025 pendant la semaine fêtant sur place la coopération entre Dijon et Kumamoto.

Vitagora poursuit le développement de son accélérateur de start up, le Toaster Lab chaque année, une quinzaine de start-up françaises et européennes sélectionnées parmi 50 candidats grâce à des concours thématiques (ferments du futur, emballages, valorisation des sous-produits..) suivent cette formation-action qui accélère leur développement. De plus, en 2024, Vitagora a organisé à Dijon le concours national AgriFood en collaboration avec tous les acteurs métropolitains de l'accompagnement des start-up contributrices à la décarbonation de l'alimentation.

La fusion-absorption de FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, a permis à Vitagora de concevoir un programme cohérent de développement de l'AgFoodTech au niveau national. De

plus, Vitagora pilote l'action Living lab financée et déployée dans le cadre du programme « Dijon, alimentation durable 2030 » labellisé Territoire d'Innovation : en 2023, elle a lancé le challenge légumineuses pour préparer les consommateurs volontaires à trouver des solutions pour consommer plus facilement les légumineuses en co-construction avec des entreprises alimentaires. Le Living Lab a organisé un stand grand public sur la foire gastronomique 2024 permettant au grand public de rencontrer les 10 start up lauréates du concours « on mange quoi demain ? » et de recueillir l'avis des consommateurs pour des produits en dégustation qui respectent les principes de la transition alimentaire.

Le pôle de compétitivité Vitagora disposera en 2025 d'un budget annuel de l'ordre de 2,5 M€ dont la moitié des ressources est constituée de 1,22 M€ de subventions publiques. Les principaux financeurs publics sont : La région BFC (575k€), Dijon métropole (375k€), l'Europe (200k€) et l'Etat (70k€).

Dijon métropole et Vitagora entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition alimentaire afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Pour ce faire, une nouvelle convention-cadre est proposée pour 3 ans de 2025 à 2027 pour permettre de mieux territorialiser la réponse aux enjeux de transition alimentaire et de développement des entreprises de la filière. Cette convention prévoit la mobilisation de 390 000€ de subvention sur 3 ans sur la base d'objectifs annuels définis entre Vitagora et Dijon métropole.

La convention se décline en 3 fiches-action dont la thématique a été fixée par la convention pluriannuelle. Le détail des actions prévues en 2025 se trouve en annexe du rapport.

1 - Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur : grâce à son offre de service extrêmement riche sur le plan local, et son réseau reconnu internationalement, Vitagora accompagne le développement des entreprises et contribue au rayonnement des acteurs académiques implantés sur le territoire métropolitain. Vitagora est reconnu pour son savoir-faire dans le montage et le management de projets innovants, et dans le développement de services sur-mesure répondant aux problématiques des TPE et PME du territoire.

2 - Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgriFoodTech : en poursuivant les actions initiées par l'association FoodTech®, et en faisant de Vitagora l'acteur de référence sur le thème du « numérique au service de la transition alimentaire ». Pour les années 2025-26-27, l'accent sera mis sur l'usage de l'intelligence Artificielle dans la transition alimentaire et plus largement dans les activités liées à l'alimentation. Cet objectif sera coordonné avec les travaux du pôle de compétitivité Cap Digital animés par le chargé de filière Numérique de Dijon métropole.

3 - Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de notre écosystème sur les sujets de l'alimentation durable, et faire de Dijon Métropole une référence sur les sujets de la transition alimentaire : par l'organisation d'évènements de promotion et d'attractivité à Dijon, la détection et l'implication dans des projets européens, et la réalisation d'actions à l'international, en synergie avec le service des relations internationales de la métropole de Dijon. L'accent est mis sur la coopération avec le Japon en 2025.

Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 :

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2025, Vitagora sollicite une subvention de 130 000 € décomposée comme suit :

- 40 000 € pour le programme d'innovation ;
 - 70 000 € pour le programme AgriFoodTech
 - 20 000 € pour les actions à l'international

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 50 % à la signature de la convention et le solde de 50 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le principe d'une convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le pôle de compétitivité Vitagora ;
- **d'attribuer** une subvention de 130 000 € à l'Association Vitagora au titre de son fonctionnement pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN	POUR : 34	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 3 PROCURATION(S)	